

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2019

---

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AC26

présenté par  
Mme Kuster

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« exportation »,

insérer les mots :

« des œuvres et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le soutien à l'export est une mission essentielle du Centre national de la musique qu'il convient de ne pas restreindre à la production de phonogrammes, mais qu'il faut au contraire élargir à la promotion à l'international du spectacle vivant et des œuvres musicales dans leur ensemble.